



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4060

Approbation de la programmation PEDT 2018/2019 : Temps scolaire - Temps périscolaire  
et CEL/CLAS/REAPP

Direction de l'Education

**Rapporteur** : M. CORAZZOL Guy

**SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 SEPTEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 OCTOBRE 2018

**PRESIDENT** : M. KEPENEKIAN Georges

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme BESSON (pouvoir à Mme RABATEL), M. FENECH (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme BALAS)

**ABSENTS NON EXCUSES** : Mme MADELEINE

2018/4060 - APPROBATION DE LA PROGRAMMATION PEDT 2018/2019 : TEMPS SCOLAIRE - TEMPS PERISCOLAIRE ET CEL/CLAS/REAPP (DIRECTION DE L'EDUCATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 septembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Projet Educatif Territorial de la Ville de Lyon (PEDT) est le cadre de référence qui couvre l'ensemble des actions éducatives auprès des enfants et adolescents de 2 à 16 ans. Il s'inscrit dans le prolongement du Projet Educatif Local dont la Ville s'était dotée dès 2001 ainsi que dans le cadre réglementaire prévu par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école n° 2013-595 du 8 juillet 2013.

Le PEDT lyonnais affirme la volonté de la Ville de Lyon d'organiser une **prise en compte globale de tous les temps de l'enfant** (scolaire, péri et extrascolaire), de mettre en œuvre un **partenariat autour d'une responsabilité éducative partagée entre l'Etat, les collectivités, les associations, les familles et les équipes éducatives** ; et enfin d'assurer une **répartition équitable et territorialisée des ressources éducatives en direction des enfants** (le PEDT constituant le volet éducatif de la convention territoriale d'application pour la Ville de Lyon du Contrat de ville de la Métropole de Lyon 2015-2021).

**Le PEDT lyonnais a pour objectif premier d'offrir la possibilité à chaque enfant de devenir un adulte autonome et responsable.**

Pour cela, il pose 4 grands principes qui couvrent tous les temps de l'enfant :

1. le droit à l'éducation pour chacun et pour tous.
2. l'équité et la lutte contre toutes les discriminations et les inégalités territoriales.
3. la coéducation, une responsabilité partagée entre les différents acteurs, respectueuse de la place des parents.
4. la cohérence éducative entre les différents temps de l'enfant.

Le PEDT lyonnais prend appui sur la plus-value des initiatives associatives et le savoir-faire des acteurs de l'éducation populaire.

Le PEDT de la Ville de Lyon sera renouvelé prochainement pour la période 2018-2021. Il reprendra les grands principes éducatifs communs à l'ensemble des acteurs éducatifs sur l'ensemble des temps de l'enfant.

Le PEDT de la Ville de Lyon est mis en œuvre notamment à travers le soutien financier et la mise à disposition de ressources humaines (personnels médico-sociaux, intervenants musiciens, personnel des écoles et de l'animation, ETAPS, ADL...) apportés par la Ville de Lyon aux projets des enseignantes et enseignants et aux projets des animateurs et des partenaires associatifs dans le cadre de sa programmation annuelle sur les temps scolaires et périscolaires comme de sa programmation Politique de la Ville pour son volet extrascolaire.

Il s'appuie également sur les dispositifs éducatifs partenariaux existants que sont la convention locale d'application du contrat de ville (qui intègre le Programme de Réussite Educative), le Contrat Educatif Local, le Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité, le Reaap et le Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales.

La programmation PEDT 2018-2019 est marquée cette année par la mise en place des nouveaux temps de l'enfant sur une semaine à 4 jours après l'expérimentation menée durant 3 - 4 ans.

Cette expérimentation a conforté l'intérêt de la mise en place d'une dynamique de travail partenarial entre l'ensemble des acteurs de la communauté éducative autour de l'enfant et de sa famille, en complémentarité sur l'ensemble des temps et de la plus-value éducative en complémentarité des apprentissages scolaires apportée par les temps d'accueil de loisirs périscolaires.

Dans le cadre de cette programmation PEDT 2018-2019, quatre axes de travail prioritaires ont été proposés aux acteurs éducatifs :

**1/ Développer l'École citoyenne, ouverte à tous et inclusive** : encourager la participation des enfants et des parents, l'accueil de la diversité, la lutte contre les discriminations, l'ouverture au monde et à l'altérité...

**2/ Accompagner l'accueil des enfants d'âge maternel** : penser la transition petite enfance/maternelle, maternelle/élémentaire, prendre en compte les besoins physiologiques et les rythmes de l'enfant, développer les actions autour du langage...

**3/ Prévenir le décrochage scolaire** : proposer des actions d'accompagnement à la scolarité et de persévérance scolaire, veiller à l'accompagnement des transitions, assurer une veille éducative, prévenir et accompagner les exclusions...

**4/ Déployer l'usage et la culture du numérique** : proposer des actions d'éducation aux médias, sensibiliser /accompagner les enfants et les parents aux usages du numérique, lutter contre la fracture numérique (usages)...

Une programmation dédiée aux temps périscolaires permettra cette année d'enrichir le projet pédagogique de chaque accueil de loisirs autour de 4 axes thématiques : culture, sport, vivre ensemble/citoyenneté et sciences/techniques et numériques.

Dans un contexte budgétaire contraint, la recherche d'une plus grande efficacité et cohérence des moyens alloués est une obligation. La Ville de Lyon fait de l'éducation une de ses priorités en renforçant son engagement à travers le développement des accueils de loisirs périscolaires et à travers sa programmation PEDT, soit pour l'année scolaire 2018-2019 un **montant total de subventions accordées de 641 985€ pour le temps scolaire et de 365 924€ pour le temps périscolaire** (hors Programme de Réussite Educative, programmation politique de la Ville volet extrascolaire, subventions individualisées et vacances).

## **1 - LE TEMPS SCOLAIRE**

Les subventions accordées pour le financement des projets sur le temps scolaire font l'objet d'un versement aux coopératives des écoles ou associations porteuses des projets comme les associations de parents d'élèves.

### **1.1.1 Les classes découvertes : séjours péniches, séjours libres, classes sciences**

A noter que pour les séjours impliquant des nuitées, une indemnité est accordée aux enseignants et versée sous forme de vacances à hauteur de 20€ par jour (du jour de l'arrivée au lieu de séjour de la classe au jour précédant celui du départ de ce lieu).

→ **10 classes péniches** seront accueillies pour des séjours de 2 ou 3 jours sur La Péniche du Val de Rhône.

Montant global :

- subventions : **18 000€**
- vacances : **280 €**

Pour information, 4 classes seront par ailleurs financées par la Compagnie Nationale du Rhône.

Pour information : sur la période de janvier à juin 2019, 9 classes péniches seront à nouveau organisées et subventionnées à hauteur de 16 125€ (+ 320€ de vacances) sous réserve du vote des crédits correspondants au budget 2019.

→ **22 classes sciences** – Les classes sciences sont organisées par l'association « Ebulliscience » dans le cadre d'un marché public. Chacune des classes est accueillie sur 2 jours sur le site du 8ème arrondissement.

Pour information : sur la période de janvier à juin 2019, 38 classes sciences seront à nouveau organisées.

→ **27 classes de découvertes** - séjours de 3 à 5 jours organisés par l'enseignant - seront soutenues pour un montant global de :

- Subventions : **61 500€**
- Vacances : **2 020€**

Pour information : sur la période de janvier à juin 2019, 97 classes découvertes seront à nouveau organisées et subventionnées à hauteur de 218 317€ (+ 6 300€ de vacances) sous réserve du vote des crédits correspondants au budget 2019.

→ **1 classe culture citoyenne** – Reconduction de l'expérimentation menée par l'association des « Francas » en partenariat avec certaines institutions culturelles lyonnaises (Service archéologie, Maison de la danse, Musée des Beaux-arts / musée Gallo-romain, Bibliothèque, TNG, MAC). Montant total : **2 150€**

### **1.1.2 Les projets partenariaux d'éducation sportive, artistique et culturelle**

→ **Le soutien à la pratique éducative et sportive proposée par L'USEP de Lyon**

L'USEP, deuxième fédération sportive scolaire de France, est un mouvement d'éducation populaire fondé sur les valeurs de l'école républicaine.

Dans le cadre de son fonctionnement, l'USEP est déclinée localement en Comités Départementaux USEP.

L'association du Comité de l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré du Rhône et de la Métropole de Lyon coordonne toutes les actions mises en place au niveau du territoire du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon.

Cet organisme de tutelle délègue l'organisation des rencontres sportives et associatives à des Associations de Coordination de Secteurs telle que l'association de coordination des secteurs de l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré de Lyon.

**Dans le cadre d'une convention pluriannuelle 2017-2020, la Ville de Lyon a souhaité apporter son soutien financier à l'USEP Lyon à hauteur de 5 000€ pour la mise en place sur le temps scolaire d'actions qui concourent à la construction du citoyen de demain en développant la culture associative, la culture de la santé par le sport, le devoir de mémoire et la culture du patrimoine local à travers notamment l'organisation des rencontres USEP.**

Cet encouragement à la pratique sportive se traduit également dans le cadre de la programmation PEDT 2018-2019 par une prise en charge partielle forfaitaire du coût de l'adhésion à l'USEP pour les écoles des quartiers prioritaires et/ou au sein desquelles la proportion d'enfants dont le quotient familial municipal (QFM) QFM1+QFM2 (soit des revenus fiscaux par parts de moins de 800€ mensuels) est supérieure à la moyenne lyonnaise (soit 50%).

**Le coût de cette prise en charge s'élève à 5 000€ pour 40 classes.**

→ **7 classes** s'engagent sur le dispositif « **Patrimoine et moi** ». Les enseignants bénéficient d'un accompagnement de leur projet et d'une formation spécifique des Musées Gadagne, des Archives municipales et des conseillères pédagogiques arts visuels de l'Education Nationale. Montant global : **3 500€**

→ **6 classes « Chantiers de la création »** vont travailler en partenariat avec le Conservatoire de Lyon et l'Orchestre National de Lyon. Ces chantiers sont financés pour un montant total de **3 600 €** et sont accompagnés de **315h** d'intervenants musiciens du Conservatoire de Lyon.

→ **4 classes « Graines de lecteur »** associées à 4 classes de 6<sup>ème</sup> travailleront sur un projet d'écriture en lien avec un écrivain « jeunesse » dans le cadre des Assises Internationales du Roman et en partenariat avec la Villa Gillet. Montant global : **2 000€**

### **1.1.3 Les projets « musique » avec les intervenants musiciens du Conservatoire de Lyon.**

Dans le cadre de la convention entre la Ville, la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale, et le Conservatoire de Lyon, **96 projets musique** présentés par les écoles élémentaires seront soutenus avec la présence d'un musicien intervenant pour un total annuel de **9 730 heures**.

Les heures indiquées dans le tableau annexe sont notifiées pour l'année et sous réserve d'éventuelles modifications à la rentrée.

La Direction des Affaires Culturelles de la Ville rembourse au Conservatoire les frais occasionnés par la mise en œuvre de l'intervention en milieu scolaire, sur la base de la programmation arrêtée annuellement à hauteur de **892 000€ par an pour 20 ETP d'intervenants musiciens**.

#### **1.1.4 Les Projets Initiatives Locales (PIL)**

Afin d'encourager la mise au travail des 4 priorités PEDT fixées, la Ville de Lyon a souhaité accompagner le développement de projets partenariaux de proximité adaptés aux contextes propres à chaque école ou quartier.

Ces projets se traduisent par des actions qui concernent **soit plusieurs écoles, soit une école et son accueil de loisirs...**

**Les 91 projets d'initiatives locales financés dans le cadre de cette programmation** recouvrent notamment les projets de circonscription et les projets des Réseaux Education Prioritaire portés par les Inspecteurs de l'Education Nationale de circonscription. Montant total attribué : **121 693€**

→ **67 projets** dans le cadre de la priorité PEDT « l'Ecole citoyenne et inclusive » ;

→ **12 projets** dans le cadre de la priorité PEDT « l'enfant d'âge maternel » ;

→ **3 projets** dans le cadre de la priorité PEDT « la prévention du décrochage scolaire » ;

→ **10 projets** dans le cadre de la priorité PEDT « le numérique pour tous ».

#### **1-2 Autres actions mises en œuvre sur le temps scolaire**

Il est à noter que toutes ces actions impliquent la mobilisation de nombreux services de la Ville et un investissement fort du personnel engagé dans les actions éducatives : **le Service Animation Sportive de la Direction des Sports, la Direction des Espaces Verts, les Services Educatifs des Musées et des Archives Municipales, le Conservatoire à Rayonnement Régional, les Bibliothèques Municipales, ainsi que toutes les institutions culturelles municipales.**

Ainsi, le **Service Animation Sportive de la Direction des Sports** assure dans le cadre d'une convention avec l'Education Nationale, l'encadrement :

- des activités à taux d'encadrement renforcé (ATER) : activités aquatiques, escalade, escrime et tir à l'arc ;
- des activités présentant un intérêt en lien avec le développement durable ou l'éducation à la sécurité routière : modules vélo ;
- des activités nécessitant des mises en œuvre particulières, notamment en termes de sécurité des élèves (patinage, gymnastique, escrime avec kit, tennis, rugby, course d'orientation, roller....).

La pratique de la natation est assurée par les maîtres-nageurs de la Direction des Sports.

Enfin, rappelons que la Ville de Lyon soutient également les écoles et leurs projets dans le cadre du budget 2018 à hauteur de **665 100€**, à travers l'attribution :

- de **crédits pour les bibliothèques et centres documentaires** à hauteur de 177 100 €;
- de **subventions dite « libres »** qui contribuent à l'organisation d'évènements festifs à hauteur de 178 000€;
- de **subventions « initiatives conseils d'écoles »** qui contribuent à l'organisation de sorties sur le temps scolaire à hauteur de 252 000 €;
- d'une subvention d'un montant total de 58 000€ pour couvrir **l'assurance « contrat collectif d'établissement »** pour le matériel pédagogique, les activités et les festivités qui se déroulent au sein de l'école (sur les temps scolaire et périscolaire).

## **2 - LE TEMPS PERISCOLAIRE**

La nouvelle organisation des temps de l'enfant qui se met en œuvre à la rentrée scolaire de septembre 2018 fait évoluer les temps périscolaires mis en place par la Ville de Lyon pour permettre une réponse adaptée aux besoins et attentes des enfants et de leurs familles.

Ces temps d'accueil périscolaires recouvrent désormais **les temps de garderie du matin, les accueils de loisirs de la pause méridienne et du soir ainsi que les ateliers du mercredi matin.**

### **2.1. Les ateliers du Mercredi**

**Dans le cadre des ateliers du mercredi matin**, la Ville renforce les contenus éducatifs des activités proposées en mettant à disposition des Accueils de loisirs des animations organisées autour de 4 parcours thématiques :

- **Parcours Culture** : animations artistiques et culturelles proposées par les institutions culturelles municipales (Musées Gadagne, Musée de l'Imprimerie, Musée d'art contemporain, Musée des beaux-arts, Archives municipales, Conservatoire de Lyon, service archéologie, Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation et l'ensemble des Bibliothèques Municipales).

- **Parcours Sport** : animations sportives proposées par les éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives municipaux sur des sites dédiés. Tout au long de l'année, 9 cycles de 3 séances consécutives d'animations (dont 2 cycles réservés exclusivement aux maternels) seront proposés autour de la motricité, des jeux d'adresse et autres activités terrestres et nautiques. 4 cycles seront organisés sur le site naturel de Miribel Jonage permettant d'accueillir jusqu'à 22 groupes d'enfants simultanément.

- **Parcours Citoyenneté** : animations proposées par différents partenaires autour de thématiques centrées sur :

- les droits de l'enfants (UNICEF, FRANCAS) ;
- le respect des autres/le vivre ensemble (Playinternational, coup de pouce relais) ;
- la compréhension de la Ville et de son environnement (Entreprendre pour apprendre, Robin des Villes) ;
- la prévention des risques et gestes de premiers secours (fédération française de cardiologie, croix rouge, SDMIS)

- **Parcours Sciences, Techniques et numérique** : animations proposées par :

- l'association Ebullisciences permettant aux enfants de maternelle et d'élémentaire de pratiquer sous forme ludique une démarche d'investigation en se mettant dans la peau d'un-e chercheur-euse (police scientifique, chimie et défis scientifiques, électricité et énergie, volcans, plateforme numérique) ;
- l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) permettant aux enfants de cycle 3 d'aborder de manière ludique les enjeux liés aux différentes énergies (techniques de mesures, économies d'énergie) ;
- la Direction des espaces verts et la ferme de l'Abbé Rozier permettant d'appréhender le monde du vivant et la biodiversité.

## **2.2. Autres projets périscolaires**

Par ailleurs, ces animations à destination des ateliers du mercredi sont complétées par le soutien à des **projets spécifiques sur les autres temps périscolaires** :

→ **Lyon Olympique Echecs** : un partenariat sera mis en place dès la rentrée 2018 pour permettre l'animation d'ateliers d'échecs sur le temps d'accueil de loisirs du soir. A ce titre, un financement à hauteur de **23 394€** est proposé pour l'année scolaire 2018-2019.

→ **Coup de pouce relais** : un partenariat sera mis en place dès la rentrée 2018 pour permettre un travail spécifique autour du vivre ensemble dans la cour à partir de la mise à disposition de jeux de récupération et d'un accompagnement de type formation-action des personnels éducatifs des écoles concernées. A ce titre, un financement à hauteur de **29 000€** est proposé pour l'année scolaire 2018-2019 permettant le développement de ce projet au sein d'une dizaine d'écoles lyonnaises.

→ **Lire et Faire Lire** : la Ville de Lyon entend soutenir les activités de cette association qui propose des interventions autour de la lecture à voix haute par de bénévoles séniors sur le temps de pause méridienne au sein d'une cinquantaine d'écoles lyonnaises. C'est pourquoi dans le cadre d'une convention de partenariat 2018-2021, le versement d'une subvention de fonctionnement de **3 000€** est prévu pour soutenir l'association dans l'accompagnement formatif des bénévoles intervenants.

→ **Autres projets associatifs divers** : pour un montant total de **10 500 €**  
(Quai du polar, festival des chants de Mars)

## **2.3. Droits de l'enfant**

### **- UNICEF : 4 500€**

Ville amie des enfants, la Ville de Lyon accorde une attention toute particulière aux Droits de l'Enfant. A ce titre, elle s'engage auprès de l'Unicef à travers le soutien de la célébration de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant qui intervient chaque année courant novembre et le développement d'animations spécifiques sur les mercredis matins. Cette année, un accompagnement formatif des animateurs sera par ailleurs mis en place par l'UNICEF permettant ainsi à ces derniers d'animer par eux-mêmes et grâce aux ressources pédagogiques mises à disposition par l'UNICEF des activités centrées sur les droits de l'enfant.

### **- Association A.I.M.E (Agence Ingénierie Multimédia Educatif) : 8 500€**

Dans le cadre de son PEDT, la Ville de Lyon souhaite favoriser les actions qui participent à l'éducation à la citoyenneté et à la lutte contre les discriminations. C'est pourquoi elle soutient le projet porté par l'A.I.M.E. destiné à permettre, tout au long de l'année scolaire, l'organisation d'un dispositif de forums des enfants citoyens.

Ouverts aux jeunes de 9 à 13 ans, ces forums leur permettent de se retrouver pour s'exprimer, échanger et débattre autour de sujets en lien avec leur quotidien. Chaque année, plus de 700 enfants lyonnais sont ainsi accueillis et accompagnés par un animateur.

Ils s'expriment, s'informent pour se faire une opinion libre et personnelle en citoyen éclairé.

Les FRANCAS du Rhône s'investissent auprès de l'association A.I.M.E pour l'organisation de ces forums.

**- les FRANCAS du Rhône : 17 000 €**

L'intervention des FRANCAS du Rhône dans le cadre du PEDT de la Ville de Lyon vise d'une part à apporter un appui méthodologique et formatif auprès des accueils de loisirs pour favoriser la participation citoyenne des enfants et des parents et d'autre part à accompagner les équipes d'animations et leurs encadrants autour des pratiques éducatives spécifiques d'un accueil de loisirs.

**2.4. Les actions d'accompagnement à la scolarité du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), les actions socio-éducatives du Contrat Educatif Local (CEL) et celles de soutien à la parentalité du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents ( REAAP)**

Les actions socio-éducatives (CEL), d'accompagnement à la scolarité (CLAS) et de soutien à la parentalité (REAAP) sont organisées par les acteurs associatifs dans le cadre des partenariats avec les écoles et les collèges sur le temps périscolaire du soir.

**Dans ce cadre, la Ville et ses partenaires - CAF, Préfecture, PRE- cofinancent les actions et projets suivants :**

**16** actions socio-éducatives (CEL) offriront sur le temps périscolaire du soir des ateliers culturels, artistiques ou scientifiques aux enfants des collèges.

**66** actions d'accompagnement à la scolarité (CLAS) seront mises en place, en accord avec les parents, pour des enfants de 6 à 16 ans pour lesquels un besoin d'accompagnement spécifique a été identifié.

**13** actions d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) permettront de renforcer le lien des parents avec le système éducatif.

**Soulignons que le versement global de la Ville, pour un montant de 184 380 €** inclut la prise en charge des actions financées par la DRDJSCS (Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale) d'un montant de 24 150€ en contrepartie du versement de la recette correspondante (160 230€Ville + 24 150€DDCS).

**2.5. Actions financées dans le cadre du Projet de Réussite Éducative (PRE)** pour information et sous réserve du passage en Comité Consultatif de Réussite Educative et en Comité de la Caisse des Ecoles)

**Dans le cadre du Projet de Réussite Educative, une soixantaine d'actions sont financées par la Caisse des Écoles de la Ville de Lyon** (structure qui gère financièrement le PRE Lyonnais). Ces actions sont complémentaires aux dispositifs de l'Éducation Nationale et aux autres actions socio-éducatives.

Elles répondent aux besoins spécifiques des enfants inscrits en parcours de réussite éducative.

Les 220 accompagnements individualisés proposés par l'AFEV représentent un montant de plus de 72 000€ et bénéficient d'un complément de financement par la CAF.

Les autres actions sont financées pour un montant total d'environ 202 000€

Les vacances programmées dans le cadre du Projet de Réussite Éducative seront remboursées par la Caisse des Ecoles sur la base de justificatifs attestant le service fait.

L'ensemble des actions sera présenté au Conseil Consultatif de la Réussite Éducative en septembre 2018 et proposées ensuite au vote du Comité de la Caisse des Écoles de la Ville de Lyon.

### **3 – LES AMBASSADEURS DU LIVRE (ADL)**

Pour accompagner les actions mises en œuvre dans le domaine du lire-écrire avec les Bibliothèques Centres Documentaires (BCD), le dispositif des « **Ambassadeur Du Livre** » en partenariat avec l'AFEV (Association de la Fondation Etudiante pour la Ville) et **financé par la Ville à hauteur de 300 000€**, sera à nouveau déployé au sein de l'ensemble des groupes scolaires qui en font la demande et sous réserve de fournir dans le courant du mois de septembre, un projet BCD commun avec l'accueil de loisirs de la pause méridienne et du soir après la classe.

**100** jeunes engagés dans un service civique pourront ainsi, après une formation multi partenariale, accueillir, à la BCD, des groupes d'enfants sur le temps scolaire, sur la pause méridienne et le soir après la classe et organiser également des actions en direction des familles.

### **4 – COEDUCATION ET PLACE DES PARENTS**

La Ville de Lyon a fait de la place et de la participation des parents à l'école l'un des enjeux principaux de son Projet Educatif Territorial.

Pour cela, elle s'appuie plus particulièrement sur un dispositif mis en place il y a près de 25 ans : **les Lieux Accueils Parents (LAP)** implantés aujourd'hui au sein d'une trentaine de groupes scolaires. A la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, il est apparu nécessaire de réaffirmer l'importance de ces espaces tout en réfléchissant à leur évolution.

En 2018-2019, 28 écoles bénéficieront de lieux accueils parents et autres espaces de co-éducation afin d'accueillir, d'informer, de guider les parents dans leur connaissance de l'école et leur permettre d'échanger et de s'impliquer dans la vie de leur enfant à l'école, que ce soit sur les temps scolaires ou périscolaires.

Par ailleurs, pour information, la Ville de Lyon souhaite poursuivre **le partenariat engagé depuis 2 ans avec l'ACEPP, association des collectifs enfants parents professionnels du Rhône.**

Centrée sur l'accompagnement des acteurs, l'action de l'ACEPP est soutenue par la Ville de Lyon dans le cadre de la programmation politique de la ville.

En 2018-2019, l'ACEPP confortera et adaptera les 4 volets du partenariat qu'elle entretient avec la Ville de Lyon à savoir :

**Volet 1 : Accompagnement de 2 projets coéducation de territoire (création ou refondation) ;**

**Volet 2 : Accompagnement formatif et mise en réseau des animateurs de Lap-espaces de coéducation ;**

**Volet 3 : Sensibilisation des Directeurs d'accueils de loisirs** « Elaborer des relations positives avec les familles » afin de les doter d'outils et compétences pour construire dans leur projet pédagogique des actions favorisant l'implication et la place des parents ;

**Volet 4 : Fonction ressource/expertise dans le cadre du PEDT lyonnais.**

Ces moyens viennent s'ajouter aux **13 550€ mobilisés par ailleurs par la Ville de Lyon sur le temps périscolaire dans le cadre du dispositif partenarial du REAAP**, réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents, cofinancé par la CAF et qui a pour but de faciliter l'accès des parents à l'information et de promouvoir des rencontres et des échanges pour leur permettre de mutualiser leurs expériences face aux difficultés qu'ils peuvent rencontrer avec leurs enfants.

L'ensemble des actions de coéducation sont financées à hauteur de **89 520€** de subventions et **29 505€** de vacations auxquelles il convient d'ajouter les 9 695€ de Vacances PRE qui seront payées par la Ville puis remboursées par la Caisse des Ecoles gestionnaire du PRE.

Vu l'avis du Conseil des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements ;

Où l'avis de la commission éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports ;

## **DELIBERE**

1. Les subventions accordées sur l'ensemble des actions Temps Scolaire PIL, dispositifs culturels et sportifs et Coéducation (LAP et autres actions) d'un montant de 250 463 € seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours comme suit :

- 246 863€ sur la ligne de crédit 44442 - programme PROJEDU - opération TEMSCOL - nature 6574 - fonction 213

- 3 600 € (Conservatoire de Lyon) sur la ligne de crédit n° 52 506 Programme PROJEDU - opération TEMPSCOL - nature 65 737, fonction 213 après transfert de la ligne de crédit 44442 - programme PROJEDU - opération TEMSCOL - nature 6574 - fonction 213.

2. Les subventions accordées pour les séjours classes transplantées seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours :

- Péniches : ligne de crédit 44441 - programme PROJEDU - opération TEMSCOL - nature 6574 - fonction 255, pour un montant de 18 000€

- Séjours libres : ligne de crédit 44440 - programme PROJEDU - opération TEMSCOL - nature 6574 - fonction 255, pour un montant de 61 500€

3. Les subventions accordées sur l'ensemble des actions Temps périscolaire, Droits de l'enfant et CEL/CLAS/REAAP pour montant total de 365 924€ qui se décompose en 168 544€ pour les actions Temps périscolaire, en 13 000€ pour les actions Droits de l'enfant et en 184 380€ pour les actions CEL/CLAS/REAAP (*VDL 160 230€ + DRDJSCS 24 150 €*) seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours comme suit :

- 162 544€ sur la ligne de crédit 44436, programme PROJEDU - opération TEMPERI - nature 6574 - fonction 213 après transfert de la ligne de crédit 44440, programme PROJEDU - opération TEMSCOL - nature 6574 - fonction 255

- 6 000€ pour le CFPH d'Ecully (Centre de Formation et de Promotion Horticole) sur la ligne de crédit 52507 - programme PROJEDU - opération TEMPERI - nature 65 737 - fonction 213 après transfert de la ligne de crédit 44436, programme PROJEDU - opération TEMPERI - nature 6574 - fonction 213

- 13 000€ sur la ligne 44410 - programme PROJEDU - opération REDUCAT - nature 6574- fonction 20 après transfert de la ligne de crédit 44442 - programme PROJEDU - opération TEMSCOL - nature 6574 - fonction 213

- 184 380 € (*VILLE 160 230€ + DRDJSCS 24 150€*), sur la ligne de crédit 44436 - programme PROJEDU - opération TEMPERI - nature 6574 - fonction 213

La recette correspondante liée au remboursement de la DDCS d'un montant de 24 150€ sera imputée au programme PROJEDU - opération TEMPERI - ligne de crédit 44437 - nature 74718 - fonction 213.

4. Les vacances à verser sur le temps scolaire d'un montant de 48 120€ seront prélevées sur les crédits ouverts au budget de l'exercice 2018 en cours, chapitre 012 - programme PROJEDU - opération VACATPEL.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Guy CORAZZOL